

## N° SIRET pour les associations

Le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative demande aux départements de produire un état des subventions versées aux associations sur l'année écoulée, par numéro SIRET (Décret n°2006-887 du 17 juillet 2006 et arrêté du 25 septembre 2006).

Une association a obligation d'avoir un numéro SIRET si :

### **1- L'association est employeur de personnel salarié**

L'immatriculation doit alors être demandée au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de l'URSSAF à laquelle sont versées les cotisations.

Il transmettra la demande à l'INSEE qui procédera à l'inscription au répertoire et à l'attribution du numéro d'identification.

### **2- L'association exerce des activités qui entraînent paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés**

L'inscription doit alors être demandée au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) du centre des impôts auprès duquel les déclarations de chiffre d'affaires ou de bénéfices sont faites.

Il transmettra la demande à l'INSEE qui procédera à l'inscription au répertoire et à l'attribution du numéro d'identification.

### **3- L'association reçoit des subventions ou des paiements en provenance de l'Etat ou des collectivités territoriales et ne se trouve pas dans les situations 1 et 2**

L'inscription doit alors être demandée directement à la Direction régionale de l'INSEE qui gère le répertoire SIRENE et présenter au service SIRENE Gestion :

- Les statuts de l'association
- Une attestation du Président affirmant que l'association n'emploie pas de salarié
- Le récépissé de dépôt en Préfecture
- L'extrait de parution au Journal officiel

Si l'adresse du siège social change, votre numéro SIRET change !  
(le SIREN reste identique seul le code NIC change).

Pour cela, vous devez déclarer en Préfecture le changement d'adresse du siège de votre association. Une fois en possession du récépissé de modification de la Préfecture, transmettez-le à l'INSEE dont vous dépendez.

### **Coordonnées**

INSEE Nouvelle Aquitaine  
Direction Régionale  
33, rue Saget  
33076 BORDEAUX cedex  
☎ 05.57.95.05.00